Nations Unies A/C.5/54/57

Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Cinquième Commission
Point 121 de l'ordre du jour
Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Prévisions concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi dans le cadre des mesures prises par le Conseil de sécurité, à la demande des gouvernements et/ou sur la recommandation du Secrétaire général, concernant les missions de bons offices, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix après des conflits.

Dans sa résolution 54/250 A du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, d'un crédit de 90 387 200 dollars au titre des missions politiques spéciales. Ainsi qu'il est indiqué dans la décision 54/477 de l'Assemblée en date du 7 avril 2000, le crédit ouvert au titre de ces missions a été utilisé à hauteur de 61 517 700 dollars, d'où un solde inutilisé de 28 869 500 dollars.

Le présent rapport indique les ressources demandées pour l'instance de surveillance composée de cinq experts au maximum dont l'établissement a été autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1295 (2000) du 18 avril 2000. Le montant de ces ressources (710 600 dollars) serait imputé sur le montant de 90 387 200 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales.

En conséquence, au cas où l'Assemblée générale autoriserait l'imputation d'un montant de 3 846 300 dollars au titre du Bureau des Nations Unies en Angola, proposé dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 avril 2000 (A/C.5/54/53, par. 8), le montant total des ressources imputées sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales s'établirait à 66 074 600 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 24 312 600 dollars.

00-41497 (F) 040500 040500

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de solliciter les ressources nécessaires, pendant l'exercice biennal 2000-2001, au fonctionnement de l'instance de surveillance composée de cinq experts dont la création a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1295 (2000) du 18 avril 2000.

II. Instance de surveillance des violations des mesures énoncées dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité

2. Dans sa résolution 1237 (1999) du 7 mai 1999, le Conseil de sécurité a mis en place, pour une période de six mois, un Groupe d'experts indépendants chargé d'enquêter sur les violations des mesures imposées contre l'*União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA) dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998). Le rapport définitif du Groupe d'experts a été soumis au Conseil de sécurité le 10 mars 2000 (S/2000/203), par l'intermédiaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola.

3. Se félicitant du rapport du Groupe d'experts et prenant note des conclusions et recommandations qui y sont formulées, le Conseil de sécurité, au paragraphe 3 de sa résolution 1295 (2000), a prié le Secrétaire général d'établir une instance de surveillance composée de cinq experts au maximum, pour une période de six mois à compter de la date de prise de fonctions effective, pour recueillir des renseignements supplémentaires utiles et examiner les pistes relatives à toute violation présumée des mesures énoncées dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998), notamment toute piste relevée dans ce domaine par le Groupe d'experts, y compris par des visites aux pays concernés.

4. On estime à 710 600 dollars le montant des ressources nécessaires au fonctionnement de l'instance de surveillance composée de cinq experts pendant la période de six mois prévue. On trouvera à l'annexe au présent rapport des précisions sur les prévisions de dépenses ainsi que les renseignements complémentaires pertinents.

III. Mesures à prendre par l'Assemblée générale

5. **L'Assemblée générale est priée d'approuver l'imputation du montant de 710 600 dollars demandé sur le crédit de 90 387 200 dollars demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 au titre des missions politiques spéciales. En conséquence, dans l'hypothèse où l'Assemblée autoriserait l'imputation du montant de 3 846 300 dollars au titre du Bureau des Nations Unies en Angola, proposée dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 avril 2000 (A/C.5/54/53), le montant total imputé sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales s'établirait à 66 074 600 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 24 312 600 dollars.**

Annexe I

Instance de surveillance des violations des mesures énoncées dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998)

Prévisions de dépenses pour une période de six mois

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Durée de six mois*	
	Montant total des ressources nécessaires	*Dépenses non renouvelables*
I. Personnel militaire		
1. Observateurs militaires	–	–
2. Autres dépenses afférentes au personnel militaire	–	–
Total, catégorie I	**–**	**–**
II. Personnel civil		
1. Police civile	–	–
2. Personnel international et personnel local	690,0	–
Total, catégorie II	**690,0**	**–**
III. Dépenses opérationnelles		
1. Locaux/hébergement	–	–
2. Transports	3,6	–
3. Transmissions	9,0	–
4. Matériel divers	–	–
5. Fournitures et services	8,0	–
6. Fret aérien et de surface	–	–
Total, catégorie III	**20,6**	**–**
IV. Autres programmes		
1. Programmes d'information	–	–
2. Programmes de formation	–	–
Total, catégorie IV	**–**	**–**
Montant total des ressources nécessaires	**710,6**	**–**
V. Contributions volontaires	–	–
Total	**710,6**	**–**

B. Renseignements complémentaires

Dépenses de personnel civil

Montant prévisionnel : 690 000 dollars

1. Les ressources demandées doivent permettre de rémunérer les cinq experts, sur la base de leurs heures de travail effectives, à raison de 400 dollars par jour chacun (360 000 dollars), et une secrétaire [Agent des services généraux (Autres classes)] (29 200 dollars). On estime à 200 dollars par mois le montant des heures supplémentaires de la secrétaire (1 200 dollars).

2. Un montant de 299 600 dollars est prévu pour financer le voyage que les cinq experts devront effectuer à New York, en Angola, dans divers pays de l'Afrique australe et dans certains pays d'Europe pour mener des consultations et rassembler des données, comme l'exige leur mandat.

Dépenses opérationnelles

Montant prévisionnel : 20 600 dollars

Transports

3. Afin de faciliter les déplacements que les experts devront effectuer pour rencontrer des responsables locaux pendant leur mission, il est prévu de louer deux véhicules à raison d'un coût moyen de 300 dollars par véhicule et par mois (3 600 dollars).

Communications

4. Un montant de 1 500 dollars par mois est prévu pour couvrir le coût des communications commerciales, notamment les appels à longue distance, les frais de télécopie et de location de téléphones portables et de téléphones par satellite, les services de la valise diplomatique et les frais d'affranchissement.

Fournitures et services

5. Les ressources demandées (8 000 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel d'appui local (conducteurs et secrétaires notamment), notamment fourni par les bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (6 000 dollars), et le coût de fournitures et d'autres services tels que l'organisation de vidéoconférences et l'impression et la reproduction de rapports (2 000 dollars).